



Cours collectifs adultes

Fiche d'inscription 2021/2022

Participant

Nombre d'années en club Sexe : NOM : Prénom : Date de naissance : Code postal : Adres : Tél : Mail (lisible) :

Votre mail reste confidentiel, il n'est ni diffusé, ni vendu. Il nous permet de vous faire parvenir les informations importantes

Je m'inscris à la salle de Toulouse les Mimines au cours suivant :

Cours collectifs d'escalade

Jour : Heure :

Tarifs 2021/2022 Cochez le tarif choisi 1 cours/semaine (30 cours)	
Cours saison Mensualisé : avec engagement pour la saison	<input type="checkbox"/> 9 x 53,00 €
Cours avec accès à la salle pour la saison, 3 mois gratuits	
Cours saison Mensualisé avec engagement pour la saison	<input type="checkbox"/> + 18,00 €/mois

- J'envoie cette fiche à : inscription@soloescalade.fr.
Après traitement de la fiche d'inscription, nous vous appellerons afin que vous puissiez effectuer le règlement.

Attention sans règlement de votre part, l'inscription n'est pas prise en compte.

- J'ai lu et j'accepte sans réserve les conditions générales de vente et d'inscription, notamment accessible sur soloescalade.fr.

SOLO ESCALADE TOULOUSE

131 chemin du Sang de Serp - 31200 Toulouse

09 51 27 57 21 - www.soloescalade.fr

SOLO Escalade SARL au capital de 187 000 Euros – N°Siret : 48296125700029 RCS Toulouse – APE : 9311z – N°DDCS Sport 03111ET0002



Cours collectifs adultes

Fiche d'inscription 2021/2022

Conditions Générales de Vente et d'Inscription

Cours d'essai

Le premier cours est toujours test. Si à l'issue de ce cours, l'élève ne devait pas persévérer, nous effectuerons un remboursement.

Nombre de cours

Nos tarifs correspondent à 30 cours dans la saison, du 27/09/2021 au 19/06/2022.

Modalités de Règlement

Inscription pour la saison (engagement pour toute la durée de la saison)

- **paiement comptant**, règlement au moment de l'inscription
- **prélèvements automatiques**, règlement de la première mensualité au moment de l'inscription, les 8 autres seront prélevées le 10 de chaque mois, d'octobre 2021 à mai 2022.

Le remboursement d'une inscription aux cours collectifs pourra intervenir sur présentation d'un certificat médical (dans les 5 jours) à partir d'une absence de plus de 3 cours consécutifs.

Attention sans règlement de votre part, l'inscription n'est pas prise en compte.

En cas de fermeture administrative (Epidémie) aucun remboursement ne sera effectué. Le rattrapage des cours sera compensé par une journée bloc en extérieur (1 journée = 5h00 de cours)

Equipement

Chaque participant doit être muni de sa propre paire de chaussons. SOLO Escalade prête une paire de chaussons lors du premier cours. A partir du deuxième cours, les chaussons sont loués au prix de 3€ par cours.

Assurance

Vous attestez avoir vérifié auprès de votre assureur que vous êtes bien couvert pour la pratique de l'escalade, en cours et en compétition.

Vous pouvez souscrire une assurance complémentaire auprès d'une compagnie d'assurance de votre choix (article 38 de la loi 84-610 du 16 Juillet 1984). La licence n'est pas obligatoire. Si vous souhaitez adhérer à la FFME, demandez-nous.

Droit à l'image

Dans le cadre de ses activités, SOLO ESCALADE peut-être amené à prendre des photographies ou vidéos de vous et à les utiliser sur ses supports de communication, sans limite de temps ni de lieu. SOLO ESCALADE se réserve le droit de céder les droits d'utilisation à l'ensemble de ses filiales, qui pourront les utiliser dans les mêmes conditions.

Si vous ne souhaitez pas être pris en photo ou en vidéo, nous vous remercions de faire un courrier indiquant votre refus. Cette lettre devra être adressée au gérant, accompagnée de la présente fiche de renseignements.

Je dois cocher sur la fiche d'inscription

« J'ai lu et j'accepte sans réserve les conditions générales de vente et d'inscription »

SOLO ESCALADE TOULOUSE

131 chemin du Sang de Serp - 31200 Toulouse

09 51 27 57 21 - www.soloescalade.fr

SOLO Escalade SARL au capital de 187 000 Euros – N°Siret : 48296125700029 RCS Toulouse – APE : 9311z – N°DDCS Sport 03111ET0002